main au gouvernement. Mon ami, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), a fait ressortir qu'un gouvernement ou un exécutif responsables pouvaient faire à peu près n'importe quoi, à partir du moment où ils ont obtenu l'approbation du Parlement et où ils sont prêts à courir le risque d'un échec électoral.

Permettez-moi de faire allusion de nouveau à M. St. Laurent et je pense que le député de Brandon-Souris sait à quoi je songe. Il se leva pendant le débat pour aller prendre une bible. Ceci s'est passé durant le débat sur le pipe-line. Il se mit à citer des passages de la bible, soulignant qu'il y avait certaines choses que les Romains ne faisaient pas et, à propos du gouvernement en place, il déclara que bien que celui-ci eût le droit de faire certai-

nes choses, il y avait certaines choses qu'il ne devrait pas faire. L'une des choses que le gouvernement ne devrait pas faire, c'est enfreindre les lois du Parlement.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): En conformité des dispositions du paragraphe (13) de l'article 26 du Règlement, la présidence est convaincue que le débat est terminé. Je déclare donc la motion adoptée.

(A 2 h. 30 du matin, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)